



DECLARATION CTSD 24 juin 2014

Dans le cadre de la politique de la ville, la nouvelle carte des 1300 quartiers prioritaires a été publiée récemment avec l'idée de « Donner plus à ceux qui ont beaucoup moins ». A l'échelle nationale, 700 communes sont concernées, dont 147 en Ile-de-France. En Seine Saint Denis, où trois villes sur quatre étaient déjà éligibles, la liste s'est allongée avec Le Bourget. Avec ce constat, on pourrait s'attendre à ce que les moyens nécessaires pour un service public d'éducation de qualité et ne contribuant pas aux inégalités soient donnés pour notre département. Or nous découvrons dans les documents fournis à l'occasion de ce CT des suppressions de postes d'assistants d'éducation et pédagogique dans certains collèges et cela nous ne pouvons l'accepter. A l'heure de la refondation de l'éducation prioritaire, comment accueillir une baisse de moyens pédagogiques et de vie scolaire ?

Avec l'augmentation des effectifs et l'ouverture des nouveaux établissements, des moyens supplémentaires sont nécessaires. Les redéploiements de postes d'assistants sociaux, d'infirmiers et AED posent problème dans un département comme le nôtre.

En ce qui concerne les prévisions d'effectifs : dans certaines communes, les collègues s'étonnent des prévisions de la DSDEN et s'inquiète de la fermeture de certaines divisions (situation de plusieurs collèges).

Pour l'Unsa Education, il n'est pas souhaitable que le phénomène de « listes d'attente » que nous avons connu à la rentrée dernière se reproduise. Nous demandons à ce que les familles puissent procéder à l'inscription de leurs enfants sans attendre les potentiels pertes ou départs...

De plus, nous réitérons notre demande concernant les UPE2A et les ULIS. Pour permettre une véritable inclusion en classe banale, il est nécessaire que ces élèves soient comptabilisés dans les effectifs du collège.

Nous espérons vivement que vous saurez prendre les décisions nécessaires pour que nos collègues soient dans les conditions d'assurer un service public de qualité.

Hawa Sall

SE Unsa